

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR UNE DEMANDE DE FORMATION

**TPMCI / TECHNICIEN DE PRODUCTION DES MATERIAUX
POUR LA CONSTRUCTION ET L'INDUSTRIE**

CANDIDAT

NOM : PRENOM :

Date de naissance : Lieu :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

☎ : N° Portable :

Adresse Mail :

« Je soussigné M.....déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription (page 4) et de suivi dans le cadre de l'alternance de MONTALIEU.

Fait àLe.....

Signature / Nom - Prénom

ENTREPRISE PARTENAIRE DU PROJET

RAISON SOCIALE.....

Adresse.....

CP..... Ville.....

Téléphone..... Adresse Mail.....

N° SIRET :..... CODE NAF.....
NB de SALARIES.....

Personne à contacter.....

TUTEUR

NOM ET PRENOM.....

L'entreprise confirme son engagement pour une formation concernant :

NOM.....Prénom

La proposition de formation se fera en :

Contrat de Professionnalisation
(voir information fiche page 3 ci-jointe)

Fait à : Le :

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE OBLIGATOIRE

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR UNE DEMANDE DE FORMATION

SCOLARITE

Dernière classe fréquentée :

Lycée professionnel ou CFA :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP/BEP | <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année de CAP/BEP |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de BAC PRO | <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année de BAC PRO |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de BTS | <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année de BTS |

Autre (précisez) :

Diplôme obtenu ou en cours :
(indiquez le domaine)

ETABLISSEMENT ACTUEL

Lycée Lycée professionnel CFA Université

MFR Autres (précisez):

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

ADRESSE :

DESCRIPTION DU PROJET PROFESSIONNEL DU CANDIDAT

Exprimez en quelques lignes vos motivations pour ce projet professionnel ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pièces à joindre à votre demande :

- Copie du premier bulletin trimestriel (ou du premier bulletin semestriel) de l'année en cours.
- Copie des trois bulletins trimestriels (ou des 2 semestres) de l'année précédente.
- Un CV et une lettre de motivation, si vous êtes à la recherche d'une entreprise pour cette formation.
- Copie du diplôme ou relevé de note de votre examen pour les diplômés.

INFORMATIONS A CONSERVER PAR LE CANDIDAT



Information

Contrat de professionnalisation

En résumé...

Contrat de travail assorti d'une formation en alternance, **le contrat de professionnalisation** permet d'embaucher un jeune de 16 à 25 ans, un demandeur d'emploi de 26 ans et plus, un bénéficiaire de minima sociaux ou un ancien titulaire de Contrat unique d'insertion (CUI).

Le contrat de professionnalisation est conclu pour une durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD) de 6 à 12 mois, voire jusqu'à 24 mois pour certains bénéficiaires ou selon la qualification préparée.

La formation représente 15 à 25 % de la durée du contrat.

Le bénéficiaire du contrat doit être accompagné par un tuteur.

Quel financement ?

Pendant le contrat de professionnalisation, votre organisme collecteur participe au financement des frais de formation et de tutorat.

Pour connaître les **critères de prise en charge applicables** :

☎ **contactez celui-ci qui vous indiquera le montant du cout horaire de financement.**

La rémunération de votre futur collaborateur

Pendant la durée du contrat, votre collaborateur perçoit un salaire minimum, calculé en fonction de son âge et de son niveau de formation au moment de son entrée dans l'entreprise.

À l'issue d'un contrat en CDD, aucune indemnité de fin de contrat n'est due.

Il appartient à l'entreprise de s'informer sur les taux pratiqués et inscrits dans leur convention collective.

Grille de rémunérations pratiquées selon conventions collectives à titre d'exemple. Fourchette donnée à titre indicatif selon les minimas obligatoires et maximas de branche (UNICEM, BTP...)

Bénéficiaire	Qualification inférieure au Niveau IV	Qualification de Niveau IV et plus
Moins de 21 ans	Entre 55 % et 65 % du SMIC	65 % à 75% du SMIC
De 21 à 25 ans	Entre 70 % et 80% du SMIC	80 % à 90% du SMIC
26 ans et plus	Entre 85 % et 100 % du SMIC (quel que soit leur niveau de formation)	Entre 85 à 100% du SMIC (quel que soit le niveau de formation)

